

Tri des Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS)

Nous vous informons que nous avons mis en place à la **déchèterie d'Ille** un tri des Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS) c'est-à-dire **des déchets** susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques **pouvant représenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement** et qui ne devraient donc pas être jetés avec les ordures ménagères.

Cette filière est gérée par l'éco-organisme, éco-DDS, qui finance la collecte et le recyclage de ces déchets grâce aux éco-contributions versées par les metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs...).

Nous attirons votre attention sur le fait que **seuls sont concernés les déchets des ménages et non des professionnels** c'est pourquoi certains produits (exemple : produits de traitement pour l'agriculture) et certains conditionnements (exemple : les pots de peinture de plus de 15 l) ne sont pas acceptés.

Pour plus d'informations sur les principaux produits concernés vous pouvez consulter les sites suivants : www.ecoDDS.com; www.mesdechetspecifiques.com

Que deviennent les DDS une fois déposés en déchèterie ?

Les DDS font l'objet d'un premier tri par les gardiens de déchèterie afin d'éviter les mélanges de produits incompatibles. Ils sont ensuite transportés par des opérateurs spécialisés qui les dirigent vers un centre de traitement dans lequel ils sont valorisés ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Pôle action Territoriales : Environnement, Déchets, Economie, Culture
Communauté de Communes Roussillon Conflent